

AFFAIRE N° 26

OBJET: Acquisition, au titre de la ZIF, d'un terrain de 527m2 cadastré section BH n°121 sis chemin Tessian, appartenant à Monsieur VEFOUR Edgard, en vue de la création d'une voie nouvelle prévue au Plan d'Occupation des Sols.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

J'ai jugé opportun d'exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain (bâti) de 527m2 cadastré section BH n°121 sis à Ste-Clotilde, chemin Tessian, dans l'emprise d'une voie nouvelle prévue au Plan d'Occupation des Sols.

Ce terrain a fait l'objet de la part de son propriétaire, M. VEFOUR Edgard, d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 300 000 Francs, ramené après négociations à 260 000 Francs, prix conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

---

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

---

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
Le 3<sup>e</sup> Septembre 1982